

Commune de La COUARDE-SUR-MER**Mairie****9 Grande Rue****17670 LA COUARDE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****N° 2023090**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Virginie BESSON, Carine LUTT, Vanina PICHEVIN, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Franck DUVERNAY et Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON et Dominique BAESJOU ainsi que Mathieu BONITON

Pouvoir : Peggy LUTON à Virginie BESSON
Dominique BAESJOU à Patrick RAYTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

OBJET : TARIFS 2024 - LOCATION DE MATERIELS

LOCATION DE MATERIELS POUR PARTICULIERS	Tarif 2023	Tarif 2024
Tables (l'unité)	2,65 €	2,78 €
Bancs (l'unité)	1,60 €	1,68 €
Chaises (l'unité)	1,60 €	1,68 €
Tivoli (l'unité)	Sans objet	10,00 €

Modalités d'utilisation	<p>En aucun cas le matériel communal ne peut être utilisé pour une activité commerciale.</p> <p>Le matériel peut être prêté gratuitement aux associations pour les animations qu'elles proposent, sous réserve de disponibilité. Il pourra être déposé par les services techniques de la Commune pour les animations réalisées sur le village. Pour les animations hors village, le transport sera à la charge de l'association de-</p>
--------------------------------	---

	mandeuse.
Dégradations	Les dégradations seront directement facturées aux usagers ou association à hauteur des frais réellement engagés par la Commune.

Entendu l'exposé, après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2024 relatifs à la location de matériels tels qu'exposés.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.
A La Couarde, le 12 décembre 2023.
Le Maire,
Patrick RAYTON.

